

Procès-verbal (PV)

Assemblée générale constitutive Association des intérêts des commerçants et des artisans des quartiers de la Basse-Ville de Fribourg (Auge et Neuveville) 29 avril 2013, Café des Tanneurs, Pl. du Petit-St-Jean, Fribourg

Liste présents/excusés : voir Annexe 1

En accord avec l'Ordre du jour (distribué sur l'ensemble des tables), le Président (proposé), M. Christophe Taille a présenté la bienvenue et ouvert la séance. La salle étant comble, il a remercié les visiteurs d'être venus en si grand nombre. Il a dit quelques mots sur les buts de l'Association, l'état de la situation en Vieille-Ville de Fribourg actuellement pour les commerçants, et aussi parlé des problèmes de parcage, l'état d'abandon de la Place du Petit St-Jean, le trafic de transit qui continue de circuler sans aucune valeur commerciale pour le quartier, et l'importance pour tous les acteurs d'être au courant des diverses propositions à l'étude actuellement chez les autorités. Plusieurs réflexions ont soutenu ses brefs commentaires, avec de vifs applaudissements généralisés.

Selon l'Ordre du jour, il a ensuite suggéré une présentation point-par-point des statuts proposés comme lignes directrices de la nouvelle Association, en invitant les personnes présentes à donner leurs commentaires et suggestions sur les différents points.

L'Article 5 a suscité un intérêt particulier, car les personnes présentes ont souhaité qu'il établisse de manière plus précise les personnes ou organisations ayant le droit adhérer à l'Association. Les participants à la séance ont délibéré quelques minutes, avec des contributions particulières de la part de M. Pascal Aebischer ainsi que Mme Anna Russo. M. Marc Baeriswyl a ensuite indiqué que la formule proposée ne permettrait pas l'adhésion à l'Association d'un propriétaire d'un restaurant, par exemple, alors que les intérêts de telles personnes étaient tout à fait liés aux buts de cette nouvelle association.

Le public a finalement voté de façon quasi-unanime pour le texte suivant, comme version finale de l'Article 5 : « Uniquement, les commerçants, artisans, professions libérales, acteurs culturels et propriétaires de commerces, exerçant leur activité professionnelle en Auge et/ou en Neuveville. »

Une autre modification de la version initiale des statuts proposés a porté sur l'Article 16. Le Président (proposé) a expliqué que le délai d'annonce pour les assemblées lui paraissait trop court, pour des commerçants et autres membres très occupés avec leurs activités et commerces. Après brève discussion, l'assemblée a voté en faveur de porter ce délai à 30 jours au lieu des 10 jours proposés dans la première ébauche des statuts.

Afin de fixer la présidence de l'association, M. Christophe Taille a demandé si quelqu'un de l'assemblée souhaitait présenter sa candidature. Personne ne s'étant proposé, il se leva ensuite et présenta la sienne. L'assemblée accueillit sa proposition avec des applaudissements, et il parla brièvement des tâches qui le

concernaient le plus dans cette nouvelle fonction, pour ouvrir le dialogue avec les autorités de la Ville, et les autres acteurs.

Pour remplir la demande des deux Articles 23 et 24, un vote a eu lieu pour chacun des postes suivants pour la mise en place d'un comité conforme aux statuts.

M. Pascal Aebischer explique que nous sommes tous de milieux différents, de professions différentes, etc. et il serait donc important que nous tenions compte des besoins de ce large éventail d'intérêts différents. Le Président a répondu que les mesures pour le Pont de la Poya, par exemple, touchent intérêts de tous, etc.

Un Président a été élu : M. Christophe Taille, co-signataire pour compte bancaire de l'Association

Une Caissière a été élue : Mme Eva Heimgärtner, co-signataire pour compte bancaire de l'Association

Un Secrétaire a été élu : M. Denis Guiet

Deux membres additionnels du comité ont ensuite été élus :
M. Pascal Aebischer, pour la Neuveville
M. Sébastien Krieger, pour l'Auge

Deux vérificateurs ont été élus : Mme Laurence Bucher et M. François Gobet
Deux vérificateurs suppléants ont aussi été élus, en appui aux deux personnes ci-dessus : M. Nicolas Bertschy et Mme Joëlle Sciboz.

Un vote « en bloc » a été passé de façon largement majoritaire par l'assemblée, pour officialiser l'élection des personnes sus-mentionnées.

La discussion a ensuite penché sur le montant à fixer pour la cotisation annuelle. Le premier montant qui avait été suggéré était de CHF 100.-. Le Président a exprimé l'idée que ce montant soit revu légèrement à la hausse, à CHF 150.-. L'assemblée a délibéré un moment, en ajoutant qu'il serait peut-être possible de proposer deux prix différents, soit un pour les privés et un autre pour les commerces, mais comme cela allait compliquer les choses, il a été décidé et voté majoritairement de le fixer à CHF 100.- « pour commencer », tel que l'ont indiqué plusieurs commentaires, et de voir par la suite, dans les années à venir, si le montant restait adéquat.

Quelqu'un a proposé que l'on modifie le mot « expédie » par le mot « règle » dans l'Article 23, mais le Président a déclaré que ce terme était de nature juridique et qu'il préférerait qu'il reste tel quel. Aucun changement n'a donc été apporté à cet article.

M. Denis Guiet a ensuite dit quelques mots sur l'importance que l'enthousiasme reste de mise, et que tout point nécessitant discussion soit présenté maintenant, avant que l'assemblée soit levée. Sinon tout le monde allait retourner à ses autres activités et responsabilités et nous n'aurions pas fixé certains points vis-à-vis des communications à faire avec la Ville, etc.

Le Président a proposé qu'une autre assemblée soit organisée pour permettre de convoquer les acteurs politiques, l'architecte de la Ville, etc. pour qu'ils puissent nous mettre au courant des démarches en cours, des projets d'aménagement et autres décisions pouvant avoir un impact très marqué sur la survie des commerces en Vieille-Ville de Fribourg, autant en Auge qu'en Neuveville.

M. François Gobet a ajouté que les gens en Auge étaient un peu responsable de ce qui s'est passé avec la Place du Petit-St-Jean, entre autre, car en Neuveville, les gens avaient été plus directs dans leur refus de certaines démarches. Trop de gens en Auge « avaient laisser faire, malheureusement », selon lui.

Il y a ensuite eu discussion générale sur les points principaux à fixer en tout premier lieu dans les communications avec les autorités : le manque de places de parc, le zèle déplacé et contre-productif de la Police locale lors de soirées, manifestations, etc. qui tuent littéralement l'envie des clients de revenir, etc. Les problèmes de la circulation de transit a aussi été abordé.

M. Willy Collaud a demandé à quel moment l'Association serait officiellement établie, pour que nous puissions être reconnus auprès des autorités. Le Président a répondu que les documents avaient été envoyés et que même si le temps semblait court, nous essayerons d'organiser quelque-chose, tel qu'une séance avec les responsables à la Ville.

Mme Hortense Mourao a ajouté ses remarques, soutenues par plusieurs autres membres de l'assemblée, sur le sujet des places de parc et les commentaires qu'elle a souvent reçus de la part de ses clients à ce sujet.

M. Guiet a ensuite annoncé qu'il avait commencé à préparer un site internet pour la nouvelle Association, à l'adresse : www.basse-ville.ch

Le Président a levé la séance à 20h30, en remerciant tous les participants d'être venus, et a invité tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Vérifié et approuvé le : _____ à Fribourg, par :

Le Président, M. Christophe Taille

Le Secrétaire, M. Denis Guiet

Pièce-jointe: Annexe 1, liste des personnes présentes ou excusées.

Annexe 1 – Liste de personnes présentes ou excusées

Nom	Prénom	Entreprise	PRÉSENT
Aebischer	Pascal	AP Carrelages SA	2
Baeriswyl	Marc	Propriétaire Trois-Canards	1
Benett	Francis	Théâtre de la Cité	1
Berger	Dominique	Restaurant les 3 Rois	excusé
Bertschy	Nicolas	Boucherie Bertschy	1
Bossy	Jacques	Pisciculture du Gottéron	1
Bucher	Laurence et Marc	Le Bûcher	1
Buchi	Christiane	Hôtel du Sauvage	1
Clément	Christophe	Clément Peinture	1
Collaud	Willy	Barboni + Collaud Elect. Gén. SA	1
Curty	Eric et Mireille	Kiosque des Bolzes	1
Ducotterd	Isabelle	Auberge de la Cigogne	1
Eltschinger	Christine	Magasin Près de chez vous	1
Gauch	Céline	Coiffure Atmosphair	1
Gobet	François	Café des Boulangers	1
Guiet	Denis	(indépendant à son nom)	1
Heimgärtner	Eva	Au Petit Marché et Kiosque Funic.	1
Hermann Taner	Alexandra et Sahin	Buvette du Petit Train	2
Hermeiyat	Christophe	Théâtre de la Cité	1
Jaquet	J.-C.	La Spirale	2
Julmy	Sylvain	IQN	1
Krieger	Sébastien	Propriétaire bâtiment Cigogne	1
Lehmann	John	Pâtisserie.ch Sàrl	excusé
Ludwig	Ralf	Propriétaire Les Tanneurs	1
Luis	Dora	Cap'tifs coiffure	1
Machado Ribeiro	Sara	Barboni + Collaud Elect. Gén. SA	1
Mourao	Hortense	Mourao Sàrl, Café Tirlibaum	2
Mourao	Heloisa	Café du Tirlibaum	1
Mouthon	Brigitte	Banshees Lodge Sàrl	1
Nuzzo	Giancarlo	Basler assurances	excusé
Papaux	Dominique	Restaurant de la Clef	excusé
Pérosset	Marcelle	Café du Tirlibaum	1
Pittet	Mathias	AIA	1
Retschitzki	Alain	Alain, Ing. Civil ETS/UTS	1
Risse	Marina	Pinte des Trois Canards Sàrl	excusée
Robert	Tony	Imprimerie Robert SA	2
Roschy	Hubert et Monique	Boucher Roschy	2
Russo	Anna	Russo SA	1
Salafa	J.	L'Ecureuil J. Salafa Sàrl	excusé
Sciboz	Joëlle	La Tapissière	1
Silva	Ricardo	Barboni + Collaud Elect. Gén. SA	1
Spoonenberg	Muriel		1
Taille	Christophe	Auberge de la Cigogne	1
Teke	Ceylan	Restaurant Le Soleil Blanc	2
Terrapon	Nathalie	Cap'tifs coiffure	1
Torche	Marie-Thérèse		1
Tunç	Hüseyin	Restaurant aux Tanneurs	1
Vogel	Madeleine	Café de l'Ange	1
Vonlanthen	Marc	Vonlanthen Sécurité	2